

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Approvisionnement de rafraîchissement pour les formations de qualité de la GIZ dans le nord du Ghana et de la Côte d'Ivoire

INTRODUCTION

Créée en 2011, l'Alliance Globale du Karité (AGK) est une association industrielle à but non lucratif basée à Accra, au Ghana. L'AGK compte actuellement 849 membres issus de 36 pays, dont des marques alimentaires et cosmétiques, des fournisseurs, des groupes de femmes, des organisations à but non lucratif, des filiales et des associations nationales. Grâce à des partenariats public-privé, L'AGK promeut la durabilité de l'industrie, les pratiques et normes de qualité ainsi que la demande de karité dans les aliments et les cosmétiques. Nous mettons en œuvre les activités suivantes :

Qualité

- Formations de qualité pour les groupes de femmes sur la collecte, la transformation et le stockage des amandes
- Mise en œuvre des normes de qualité des amandes en collaboration avec les membres et les organismes de normalisation nationaux/régionaux
- Formations pour les petites entreprises, notamment des ateliers sur la comptabilité, le marketing, l'emballage et la formulation

Promotion

- Conférences internationales annuelles en Afrique de l'Ouest, en Europe et aux États-Unis
- Exposition annuelle des marques africaines en cosmétiques
- L'analyse de la politique internationale et la promotion de l'élimination des barrières commerciales
- Recherche sur les avantages du karité dans l'alimentation et la cosmétique
- Développement de l'association nationale africaine
- Gestion des médias internationaux destinés aux consommateurs et à l'industrie

Durabilité

- Mise en œuvre de lignes directrices multiparties pour des pratiques commerciales durables
- Projets de développement à grande échelle, notamment la construction d'entrepôts, des formations au développement des entreprises, des initiatives en matière de santé et de sécurité, la gestion des parcs, l'amélioration du matériel de plantation et des projets pilotes de conservation.



L'Alliance Globale du Karité (AGK), en partenariat avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), met en œuvre le Programme d'investissement et de création d'emplois dans le karité (SHIP) : un programme de 2 ans en Côte d'Ivoire et au Ghana visant à améliorer l'efficacité et la rentabilité des femmes transformatrices dans les coopératives d'amandes et de beurre de karité existantes afin de renforcer leur durabilité dans la chaîne de valeur, d'accéder au marché et aux investissements pour les femmes collectrices et transformatrices, et de créer des emplois décents. Les activités pour cette année comprendront une formation spécialisée pour les femmes collectrices et transformatrices de beurre de karité dans leurs communautés par coopératives et une formation au niveau communautaire pour la transformation des amandes de karité de qualité, le beurre et les liens avec le marché. Au total, 4 650 femmes seront formées dans 21 coopératives au Ghana et en Côte d'Ivoire entre juin et août 2025.

Demande de manifestation d'intérêt

Cette demande est destinée à :

- Obtenir des détails concernant l'intérêt des fournisseurs de services pour les besoins anticipés décrits dans le présent document
- Obtenir des informations sur le niveau de capacité des prestataires de services potentiels par rapport aux tâches et aux objectifs décrits dans le présent document
- Obtenir des devis auprès de prestataires de services

Description des tâches et objectifs prévus - Aperçu technique

Période d'exécution des contrats : de juin à août 2025

Les tâches se répartissent en deux catégories principales :

A) Fournir un service de qualité si le contrat est attribué. Les services fournis à l'AGK doivent être menés de manière professionnelle. Toute situation imprévue doit être clairement communiquée à l'AGK en temps utile et d'une manière qui ne porte pas préjudice à la nature du travail de l'AGK.

B) Fournir 2 550 et 2 100 unités de rafraîchissement emballés pour le nord du Ghana et le nord de la Côte d'Ivoire en juin.

Instructions générales :

Pour que votre candidature soit prise en considération, veuillez soumettre votre manifestation d'intérêt et toute information pertinente relative aux tâches décrites ci-dessus. Les manifestations d'intérêt ne doivent pas dépasser deux pages et doivent contenir les éléments suivants :

1. Vos coordonnées (nom complet et adresse du prestataire de services, numéros de téléphone, adresse électronique de la personne de contact et site web, si possible)
2. Devis par unité et coût total du service



Soumettez votre manifestation d'intérêt par écrit au bureau de l'AGK avant la date limite. Les candidats doivent envoyer leur manifestation d'intérêt et leur CV à msakyi@globalshea.com

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 09 juin 2025. Une réponse à la présente demande de manifestation d'intérêt ne garantit pas automatiquement que vous serez sélectionné pour participer à de futures actions de passation de marchés.